



Communiqué de presse

28 novembre 2018, Antananarivo. La Haute Cour Constitutionnelle, conformément aux dispositions légales en vigueur, a proclamé ce jour les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle 2018 à Madagascar. Elle a rejeté les requêtes visant l'annulation du scrutin et statué sur les requêtes en contentieux électoraux, sans que cela remette en cause la poursuite du processus électoral. Comme la loi le dispose, le second tour de l'élection présidentielle, dont l'organisation revient à la CENI, aura donc bien lieu le 19 décembre 2018.

Depuis la proclamation des résultats provisoires et conformément au chronogramme de ses activités, la commission a maintenu une grande exigence dans la gestion des différentes opérations qui lui incombent et poursuivi son travail avec rigueur pour l'organisation du second tour du scrutin présidentiel à bonne date. Dès que les résultats définitifs du premier tour ont été proclamés par la Haute Cour Constitutionnelle, les mesures nécessaires ont été prises concernant la production, le conditionnement et la livraison des imprimés électoraux. Leur déploiement suivra le plan logistique arrêté par la Direction des Opérations Électorales de la CENI.

Il en va de même pour les actions de renforcement des capacités des agents électoraux, des efforts réalisés pour accélérer la transmission des résultats, et plus généralement de toutes les dispositions prises pour renforcer la transparence et la fiabilité des opérations. Consciente qu'il est possible d'améliorer sa gestion des opérations, la Commission a mené une évaluation méticuleuse en interne à l'issue du premier tour ; elle est aujourd'hui préparée en conséquence et s'engage à assurer le bon déroulement de ce grand événement de l'histoire civique et politique de Madagascar.

Afin d'aborder le scrutin à venir dans les meilleures dispositions, la CENI souhaite poursuivre la démarche de transparence totale engagée dès le premier tour de la Présidentielle, afin de garantir que les différents dispositifs mis en place pour les opérations de vote et de traitement des résultats soient compris de tous. Ainsi, la CENI invitera les deux candidats qualifiés pour le second tour et leurs délégués à une séance de présentation technique des logiciels utilisés dans les Sections de recensement matériel des votes (SRMV) et au siège de la CENI, pour la transmission et la centralisation des résultats du vote. Cette séance aura lieu en début de semaine prochaine, à une date qui sera jugée adéquate par les différentes parties concernées.

A cette occasion, une évaluation qualitative du dispositif sera menée en présence des techniciens des deux candidats, avec l'appui d'une expertise internationale. Si besoin est, les logiciels seront soumis à un nouvel audit, impliquant les équipes techniques des candidats.

Aussi, la CENI tient à renouveler son attachement aux activités de concertation menées depuis maintenant plusieurs années avec les différentes parties prenantes au processus électoral. Jugeant essentiel que les représentants des partis politiques, organisations de la société civile et des médias puissent formuler des recommandations de nature à améliorer certains aspects de la gestion du processus électoral, la CENI organisera dès ce vendredi, à 10h à Nanisana, un cadre de concertation multi-acteurs.

La CENI invite dès à présent l'ensemble de la population et les différentes parties prenantes aux élections à faire preuve de sagesse et de mesure à l'occasion des périodes de campagne, de scrutin et de traitement des résultats du second tour de l'élection présidentielle, pour que l'issue du scrutin soit acceptée par tous, pour le bien et le développement du pays.

Enfin, comme le prescrit la loi la campagne électorale pour le second tour du scrutin présidentiel sera lancée le 4 décembre 2018.